

Maintien ou effacement, le Ministère de l'écologie a tranché !

L'annonce de l'effacement des barrages de Vezins et de la Roche qui Boit, le 13 novembre dernier par Mme Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat à l'Ecologie a cristallisé les réticences compréhensibles des défenseurs des barrages. De nouveaux acteurs favorables à la renaturation de la vallée sont prêts à suivre l'exemplarité du projet et se sont mobilisés le samedi 12 décembre.

Quel sera l'impact de l'effacement sur la qualité de l'eau de la baie du Mont Saint Michel ?

Eric Feunteun, Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers à Dinard.

Quel avenir pour les professionnels de la mer ?

Jacqueline Rabic, Comité National des Pêches Marines et des Elevages Marins.
"Une Sélune avec des barrages, c'est l'assurance de vidanges régulières. Si, pour

L'effacement des barrages augmentera-t-il les inondations ?

Jean Allardi, Association Internationale pour la Défense du Saumon Atlantique.

"Les crues comme les étiages sont des phénomènes naturels liés principalement au climat (pluviométrie). Les barrages ne modifient pas le débit des cours d'eau en amont des ouvrages et le débit entrant doit sortir suivant un règlement d'eau. L'augmentation naturelle des débits peut provoquer des inondations à partir du moment où la rivière sort de son lit majeur. L'effacement d'un ouvrage rendra à la rivière son débit sur l'ensemble de son cours.

L'imperméabilisation du bassin versant, la disparition des zones humides qui servent souvent d'écrêtement naturel des pics de crues, l'urbanisation croissante parfois en zone inondable ne peuvent qu'accentuer l'impact des augmentations de débits. Le rétablissement du cours naturel d'un cours d'eau, par l'effacement des ouvrages par exemple, permet à la rivière, toutes choses égales par ailleurs, de retrouver son fonctionnement écologique (reproduction, migration, repos etc... des principales espèces de poissons) en harmonie avec la climatologie locale."



La fréquentation des cours d'eau par le Saumon atlantique

déjà des contentieux sur les nitrates et les eaux usées pour lesquelles la France est sous la menace de devoir payer des amendes et/ou des astreintes. Le maintien des barrages pourrait donc entraîner la France vers un nouveau contentieux bien plus coûteux que l'effacement des barrages."

Les cyanobactéries, un risque sanitaire sous-estimé ?

Jean-Claude Lefeuve, Muséum National d'Histoire Naturelle.

"Les barrages installés sur les rivières constituent de véritables pièges à substances dangereuses et à nutriments (nitrates, phosphates par exemple). Lors des périodes estivales, les eaux stagnantes de ces lacs enrichis se réchauffent et favorisent la prolifération des cyanobactéries émettrices de toxines. Elles sont toxiques par inhalation, ingestion et contact. Pour éviter tout risque pour la

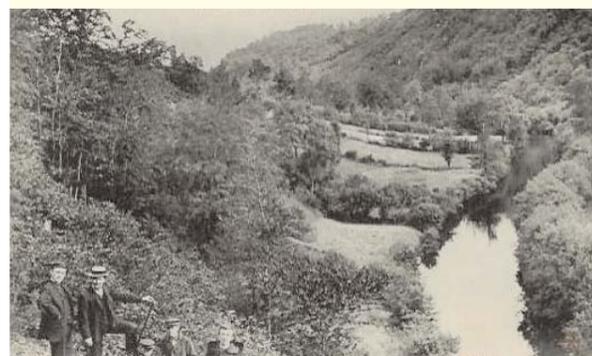
Roberto Epple, European River Network.

Il peut paraître incohérent de supprimer des barrages qui produisent de l'énergie renouvelable à l'heure du réchauffement climatique. Le Grenelle de l'Environnement et notamment la table ronde sur l'hydroélectricité entre l'Etat, les producteurs d'électricité et les associations environnementales tente de concilier les enjeux biodiver-

opération exemplaire pour l'ensemble des autres actions qui seront programmées."

Quel avenir peut-on imaginer pour la vallée de la Sélune ?

Michel THOURY, président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sélune.
"Après de nombreuses études et discussions, la CLE a formulé ses recommandations sur les deux possibilités offertes à l'Etat concernant les barrages : leur maintien ou leur effacement. C'est finalement pour ce dernier qu'il a opté. Il suit ainsi l'avis de la CLE qui, dans le cas de l'effacement, proposait la date de 2013, date de la prochaine vidange. Cette date lointaine (8 ans) devait permettre au gestionnaire de préparer la vidange pour qu'elle se passe sans accroc



La vallée de la Sélune au début du XXème siècle

"L'eau de la Sélune arrivant en baie sera de meilleure qualité. Actuellement, le réchauffement de l'eau dans les retenues conduit à la privation d'oxygène du fond de la retenue. Les polluants s'y trouvent stockés et relargués par acoup. A l'avenir, ils arriveront en baie plus régulièrement et pourront y être dégradés au fur et à mesure.

la restauration des habitats perdus depuis 70 ans est essentielle pour la reproduction du saumon et des aloses et la croissance des anguilles. Par ailleurs les nombreuses équipes de recherche (MNHN, INRA, IFREMER, université de Rennes) seront en mesure de suivre la recolonisation de cet espace et de montrer que cet effacement aura un impact positif sur les stocks de poissons et sera une action exemplaire et complémentaire de Natura 2000 et l'aire marine protégée."

chacune d'entre elles, il s'agit de catastrophes écologiques comme en 1993, c'est l'activité professionnelle dans la baie et tous les emplois qu'elle représente qui sont menacés. L'annonce de l'Etat met un point final au problème des vidanges."

Les barrages accroissent-ils la biodiversité ?

Albert Desdevises, Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

"Avant la construction des barrages, la Sélune était propice aux espèces d'eaux vives et oxygénées. La présence actuelle de poissons blancs et de carnassiers dont certaines ne se reproduisent pas naturellement révèle le déséquilibre du milieu induit par l'artificialisation du cours d'eau. Sans les barrages, ces espèces diminueront voire disparaîtront au profit des salmonidés et espèces associées dont les populations, protégées, sont fragiles et en voie de disparition. L'effacement va provoquer "un rajeunissement de la rivière" qui sera bénéfique pour l'ensemble de la faune aquatique."

La vallée de la Sélune risque-t-elle d'être moins fréquentée ?

Jean-Pierre Girres, Auberge de la Sélune à Ducey.

"Dans les années 70, les complexes hôteliers, commerces locaux et l'auberge faisaient le plein à l'ouverture du saumon. Ca rallongeait la saison touristique. Depuis, je note que les captures diminuent tout comme le nombre de pêcheurs dans mon établissement.

Retrouver une vallée naturelle avec un population pérenne et dynamique de poissons sauvages, est un moyen, pour moi, de regagner une clientèle qui s'est désintéressée de la Sélune pour partir pêcher à l'étranger."



La Sélune qui se jette dans la Baie du Mont Saint Michel

Que risque l'Etat en cas de non respect de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) ?

Arnaud Richard, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

"La France doit répondre aux attentes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) notamment en ce qui concerne la continuité écologique.

Si, les barrages ne sont pas effacés, nous n'atteindrons pas le bon état écologique des masses d'eau au plus tard pour 2027 pour la Sélune. L'Etat se verra condamné pour non respect de la directive. On l'a vu en 2005 au sujet d'une directive sur la taille des mailles des filets de pêche où l'amende s'est élevée à 20 millions d'euros avec, ensuite, une astreinte de 57,8 millions d'euros par période de six mois. Il existe

santé publique la DDASS prend des mesures pour interdire les activités liées à l'eau (baignade, canoë, pêche et usage de barques). Ceci ne fait que confirmer la fragilité d'une structure de loisirs basée sur ces eaux et le risque qui pèse sur la production d'eau potable en aval des retenues.

L'exemple de la restauration de la vallée du Léguer dans les Côtes d'Armor montre que l'arasement d'un barrage ne constitue pas forcément une perte d'intérêt touristique, bien au contraire si l'on se donne les moyens d'une reconstitution d'un paysage attractif et de recherche de nouvelles activités."

Biodiversité ou énergie renouvelable, un dilemme environnemental ?



La vallée de la Sélune après la vidange de 1993

sité et les usages énergétiques. La France a des engagements internationaux à tenir en terme de protection de la biodiversité et le maintien d'ouvrages peu productif et problématiques pose question. L'effacement des barrages de la Sélune est la première décision gouvernementale concrète du Grenelle de l'environnement en faveur de la biodiversité. Dans ce contexte, l'Etat en fera une

et aux acteurs locaux de préparer la reconversion de la vallée.

C'est maintenant au préfet de nous mobiliser sur cette question et la concertation doit être le maître mot. On perd un lac mais on gagne une vallée! C'est en travaillant ensemble que nous pourrions donner un nouveau visage et de nouvelles ambitions à ce territoire qui nous est si cher."

Michel THOURY fait barrage aux idées reçues !

Le samedi 12 décembre, à la base de loisirs de la Mazure, une réunion publique initiée par M. Michel THOURY, président de la Commission Locale de l'Eau de la Sélune, a rétabli les choses sur le rôle de la CLE dans la décision de l'Etat en ce qui concerne l'effacement des barrages.

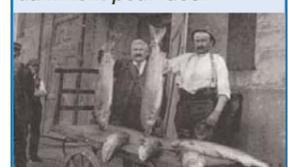
A cette occasion, plus de 200 personnes étaient présentes dont de nombreuses associations environne-

mentales qui ont fait le déplacement pour soutenir la position de l'Etat et de la CLE. Eric Goupil a rappelé que lors de la visite des élus le 10 décembre, le Ministère de l'Ecologie n'est pas revenu sur sa décision mais a réaffirmé sa volonté d'accompagnement. Malgré une réunion parfois houleuse, les pro et anti barrages ont pu s'exprimer et ont posé les bases d'un travail à poursuivre par le Préfet.



Extrait du Glaneur de la Manche (23 avril 1881)

"Plusieurs pêcheries sur la Sélune, depuis Ducey à St Hilaire, emportées cet hiver par la violence des eaux, ont permis aux saumons de remonter très nombreux le cours de cette rivière. M. Martin, propriétaire du Moulin de Virey, en a, depuis trois semaines, déjà pris 14, parmi lesquels un mesurait 1m25cm de longueur et pesait 11kg 625gr. Espérons que nos rivières vont se trouver repeuplées de guimoiresses* dont autrefois elles étaient si abondamment pourvues."



*nom donné en Normandie au saumon à son premier âge, c'est-à-dire à deux mois.